

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quatorze juin deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Franck COUTY, Madame Gaëlle TERRIEN, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAÏN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Monsieur Luc LÉPICIER, Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Louise MOREAU, Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET* et Madame Marie-Danielle RICHARD

**Nombre de conseillers**

En exercice.....	33
Présents.....	25
Votants.....	26

**ABSENTES** : Madame Sabine ANGINARD et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Christelle ESNAULT

-----

**DCM n°141/2023 - 1.1.9**

**Plan d'adressage communal - fourniture et pose de panneaux de signalisation permanente et fourniture de numéros de voirie - marché public de fournitures - annulation de la délibération numéro 101/2023 en date du 24 avril 2023**

**Rapporteur** : Madame HAMON

La délibération numéro 101/2023 en date du 24 avril 2023, portant attribution du marché public de fournitures pour la fourniture et la pose de panneaux de signalisation permanente et la fourniture de numéros de voirie au groupement d'entreprises LSP La Signalisation d'ORÉE D'ANJOU (49) et SIGNAUX GIROD de MOREZ (39), entérine également la qualification de quatre offres comme irrégulières.

Cette qualification est remise en cause dans le cadre d'un recours gracieux formulé par l'une des entreprises concernées non retenues. Sans attendre les conclusions de la phase contradictoire en cours, il est proposé de répondre à la demande de cette entreprise et de revoir l'analyse des offres remises pour ce marché en retirant cette qualification d'offres irrégulières.

*Vu l'article L.243-1 du Code des Relations entre le Public et l'Administration,*

*Considérant le recours gracieux déposé par la société AER (agence de CARQUEFOU) auprès de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE par courrier réceptionné le 02 juin 2023,*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :**

- **ANNULE** la délibération numéro 101/2023 en date du 24 avril 2023 portant attribution du marché public de fournitures pour la fourniture et la pose de panneaux de signalisation permanente et la fourniture de numéros de voirie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 27 juin 2023

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,  
Christelle ESNAULT**



Envoyé en préfecture le 27/06/2023  
Reçu en préfecture le 27/06/2023  
ID : 044-200078079-20230620-DCM141\_2023-DE